



**PRÉFET  
DE L'ARIÈGE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Communiqué de presse

Foix, le 28 mai 2020

## **Second tour des élections municipales 2020**

La préfecture de l'Ariège informe que la prise des candidatures pour le second tour des élections municipales s'effectuera à la sous-préfecture de Pamiers (pour les communes de l'arrondissement de Pamiers) et à la sous-préfecture de Saint-Girons (pour les communes de l'arrondissement de Saint-Girons), **uniquement sur rendez-vous, du vendredi 29 mai au mardi 2 juin 2020 aux heures suivantes :**

- **Vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h**
- **Mardi : de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.**

**Dans les communes de moins de 1 000 habitants,** les déclarations de candidature déposées pour le premier tour sont valables pour le second tour du 28 juin 2020. De nouveaux candidats peuvent se présenter au second tour uniquement si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

**Dans les communes de 1000 habitants et plus,** la déclaration est obligatoire pour chaque tour de scrutin.

Les listes qui se présentent au second tour peuvent :

- soit être identiques à celles du premier tour,
- soit être modifiées à la suite d'une fusion de listes.

### **Contact presse**

**Service départemental de la communication interministérielle**

**Tél : 05 61 02 11 41/ 06 72 37 66 86**

Mél : [pref-communication@ariege.gouv.fr](mailto:pref-communication@ariege.gouv.fr)

2, rue de la préfecture  
Préfet Claude Erignac  
09007 Foix cedex